

SYNTHESE DU PROJET D'ETABLISSEMENT 2018-2022 DU FOYER OCCUPATIONNEL « LA RÉSIDENCE DES CÈDRES »



Un établissement inscrit dans l'histoire de l'ARSEAA

« La Résidence des Cèdres » a ouvert ses portes en **1958**, en tant qu'IME. **Devenu Foyer occupationnel en 1981**, il a été autorisé en 2013 pour l'accueil de 66 personnes.

Un établissement constitutif du Pôle Adultes Henri Cros

Sur le territoire de la Communauté de Communes de Valence d'Agen, le pôle regroupe en plus du foyer occupationnel : un ESAT, un foyer d'hébergement, un FAM et une MAPHV, ainsi qu'un SAVS.

Le public accueilli

L'établissement permet l'accueil de personnes **adultes en situation de handicap qui ne possèdent pas une capacité suffisante pour exercer une activité professionnelle** même en milieu protégé mais qui, néanmoins, ont une **autonomie suffisante pour se livrer à des occupations quotidiennes**. Elles sont par conséquent notablement moins dépendantes que les personnes accueillies en Maison d'Accueil Spécialisée (MAS) ou en Foyer d'Accueil Médicalisé (FAM).

Nos missions

Au-delà d'héberger et d'assurer les conditions de vie matérielles du résident, il s'agit de :

- ♦ **maintenir sa capacité** à pouvoir exercer une activité quotidienne,
- ♦ **lui offrir une sécurité intérieure, psychique et affective,**
- ♦ **favoriser son épanouissement,**
- ♦ **développer ses potentialités.**

NOS MISSIONS en réponse aux besoins des personnes accueillies

Le foyer a pour mission d'héberger des personnes en situation de handicap et d'assurer leurs conditions de vie matérielles. Il tend à développer l'épanouissement de chaque personne accueillie et à répondre aux attentes et besoins de chacun, par un **accompagnement personnalisé et adapté**. 3 places sur les 66 que comporte le FO fonctionnent en accueil de jour.

La déclinaison de ces besoins prend sens autour des 5 champs d'intervention du FO Les Cèdres.

Les besoins génériques des personnes accueillies

- ◆ Le développement de ses potentialités, son autonomie mais aussi son identité, tout en étant sécurisé
- ◆ Une vie sociale, culturelle et sportive
- ◆ Une vie affective et sexuelle, le maintien du lien avec ses proches
- ◆ Des soins et un accompagnement psychologique, autant que nécessaires

Des points d'attention

- ◆ Le bien-être
- ◆ L'expression de ses choix et le respect de son consentement
- ◆ Le respect de son intimité

Au-delà de la **mission d'hébergement avec un espace privatif propre**, les **5 champs d'intervention du FO** permettent de répondre aux besoins exprimés :

Educatif : identification des potentialités, maintien du cadre notamment par les règles de vie, instauration d'une référence dans le cadre du projet personnalisé, travail au développement et maintien des capacités par des activités adaptées, aide dans la gestion des interrelations.

Médical : évaluation et diagnostic, conseil, surveillance médicale, suivi et réajustement des traitements
Un travail est mené en partenariat avec les spécialistes présents sur le bassin de santé pour un accompagnement aux soins... *Une réflexion autour de la notion de projet de soins et leur continuité afin de mutualiser les ressources sur ce thème*

Psychologique : faire émerger une parole singulière afin de développer l'individualisation, l'estime de soi, permettre d'élaborer, autour de ses angoisses et de ses problématiques individuelles. Faire émerger un désir.

Social : accompagnement administratif, aide et soutien à l'insertion sociale, culturelle et citoyenne, facilitation des loisirs.

Vie quotidienne : écoute, recueil de la parole de la personne, réassurance, accompagnement autour des repas et de l'alimentation (prévention...), hygiène corporelle, achat/vêtement, entretien et aménagement des espaces de vie.

Les activités proposées

Le foyer propose aux résidents d'organiser leur vie autour de moments ancrés dans le quotidien ou selon un rapport au temps plus long (activités récurrentes / séjours). Le **quotidien est rythmé à la fois par les moments de vie au sein des lieux d'hébergement et par ceux relatifs à la participation à diverses activités**. Cette différenciation amène une organisation autour d'équipes de professionnels distinctes intervenant dans le dispositif « d'activités de jour » (journées du lundi matin au vendredi matin) et le dispositif « d'hébergement » (levers, soirées, nuits, et fins de semaine).

La prise en compte de la diversité des possibilités et des besoins des résidents conduit à **distinguer différents modes de prise en charge** inscrites dans les propositions tant d'activité que de vie quotidienne : « *De l'Assistance vers l'Aide* », « *De l'Aide vers l'Accompagnement* », « *De l'Accompagnement vers l'Autonomie* ».

Les objectifs :

- Accroître les rôles sociaux, la citoyenneté
- Améliorer les liens sociaux pour développer l'inclusion sociale
- Favoriser les aspects créatifs et ludiques
- Renforcer le maintien des acquis et le développement des capacités

Notre équipe pluridisciplinaire

Moniteurs d'atelier 1^{ère} et 2^{ème} classe (4,5 ETP), moniteurs d'activités physiques et sportives (1 ETP), animateurs 1^{ère} catégorie (8,5 ETP) et 2^{nde} catégorie (2,93 ETP), aide médico-psychologique (7 ETP),

Le Projet d'Accompagnement Personnalisé (PAP)

- **Formalisé après une période** d'observation et d'accompagnement de **6 mois**.

- **Co-construit avec la personne** : recueil des attentes de la personne, définition des objectifs, formalisation du document. Un diagnostic partagé avec la famille peut-être réalisé à la demande de la personne accueillie.

- **Révisé annuellement** : l'évaluation des objectifs est réalisée avec le référent projet et la personne accueillie en fonction de l'actualité et au minimum tous les ans.

=> Ainsi la dimension PAP assure la **cohérence d'intervention et un objectif commun** : celui du bien-être de la personne.

Le travail avec les familles / représentants légaux

Afin de maintenir les liens et les relations familiales lorsqu'ils existent, en tenant compte du souhait des personnes accueillies :

- **L'échange d'information** : transmission aux personnes accueillies et à la famille, lorsqu'elle est présente, des informations sur la vie institutionnelle notamment par l'intermédiaire des documents fournis lors de l'admission (livret d'accueil, contrat de séjour etc.)

- **Des rencontres et des contacts**

- **La participation** : chaque fois que nécessaire et les familles et/ou représentants légaux sont représentés au Conseil de la Vie Sociale par un membre et un suppléant élu. Lorsque la personne bénéficie d'une mesure de tutelle, le représentant légal est convié à la présentation/signature du PAP.

- **Aide, soutien et accompagnement auprès des familles** en accord avec la personne accueillie.

Les concepts clés mobilisés

« **Prendre en compte avant d'accompagner** » : la reconnaissance de la personne en situation de handicap en tant que personne à part entière, auteure et actrice de son projet.

Personnalisation de l'accompagnement et la mise en œuvre d'un projet d'accompagnement et de soins adapté aux attentes et besoins. Il s'agit de mettre en œuvre une **dynamique projet**.

Inscription dans un environnement et le **maintien des liens sociaux et familiaux**.

Développement des compétences professionnelles au service du projet à travers notamment la formation et la pluridisciplinarité, un atout qui permet des regards croisés.

En tant qu'**organisation apprenante**, le **FO favorise** la diversification des approches, l'accueil de personnes en formation diplômante ou de stagiaires, la prise en compte de l'expertise et des compétences des personnes accueillies .

LES OBJECTIFS OPERATIONNELS 2018-2022

- ◆ Garantir un espace de vie confortable pour chacun en poursuivant l'amélioration de l'hébergement, lieux de vie et en permettant une réelle appropriation de l'espace socio-culturel
- ◆ Mettre en place le projet de soins avec sa dimension prévention dans le cadre du Projet de Pôle; en particulier travailler autour des ressources médicales locales (conventionnement si possible), rendre les personnes actrices de leur santé.
- ◆ Améliorer l'accueil des résidents par un temps dédié
- ◆ Concernant les droits des personnes et la personnalisation de l'accompagnement, réviser le règlement de fonctionnement, finaliser la signature de tous les contrats et renforcer le processus participatif.
- ◆ Renforcer la participation des personnes notamment par la réinstauration d'un atelier d'échange et d'information
- ◆ Centraliser et définir les accès aux informations à caractère personnel

Un plan d'amélioration continue de la qualité

L'amélioration continue de la qualité est formalisée par un plan en articulation étroite avec les projets (Pôle et établissement et service). Ce plan tient également compte des résultats de l'évaluation interne des recommandations de bonnes pratiques professionnelles et des résultats et préconisations de l'évaluation externe.

Dès 2017, le foyer La Glacière met en œuvre son 2^{ème} processus d'évaluation interne (jusqu'en 2019).

